

sur le site www.venerand.fr le: 26/06/2024**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024****NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14****PRESENTS : 12****VOTANTS : 12****L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE****LE 23 MAI A VINGT HEURES****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;****DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 MAI 2024****PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjointes ; MMES et MM. BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.****EXCUSEES : MOUSSET Roselyne, MARTINEAU Marie-Andrée,****ABSENT :****POUVOIR :****SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques MELLOUL.****Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 4 avril 2024
- Décision modificative études Chemin des Frênes
- Tableau des permanences pour les élections européennes le dimanche 9 juin 2024
- Participation aux fluides pour la cuisine de Fontcouverte
- DIA 01/2024 : Chemin de Chez Labarre
- DIA 02/2024 : Le Gros Bonnet
- Questions diverses

1) DECISION MODIFICATIVE N°1 : FRAIS ETUDES CHEMIN DES MOINES

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de modifier le budget pour financer la seconde partie des études sur le Chemin des Moines dont le coût était conditionné par les résultats des recherches de cavités réalisées par INNOGÉO.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2112 (21) : Terrains de voirie - 264	3 790,00	10222 (10) : FCTVA	3 790,00
Total dépenses :	3 790,00	Total recettes :	3 790,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-De modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessous.

2) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 01/2024 – CHEZ LABARRE

Mme le Maire fait part au Conseil de la déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré AN 459 situé Chez Labarre. Cette parcelle étant située en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

3) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 02/2024 – LE GROS BONNET

La mairie a été informée par le notaire de la vente d'un terrain au Gros Bonnet cadastré ZD 248. Sachant que ce bien est partiellement situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Questions diverses :

Elections européennes :

Mme le Maire présente le tableau des permanences du 9 juin 2024 et les élus se répartissent les différentes fonctions et créneaux.

Soirée « Préludes » :

Mme le Maire détaille la préparation de la manifestation qui se déroulera en deux temps avec Préludes Kids le vendredi 14 juin 2024 à partir de 15h30 et la Soirée Préludes le samedi 15 juin 2024 à partir de 16h30. Une nouvelle réunion de préparation est prévue le 11 juin 2024.

Projet Chrysanthèmes :

Mme le Maire fait part au conseil de la demande d'une habitante d'Archingeay de pouvoir récupérer les chrysanthèmes qui sont dans les poubelles des cimetières dans le cadre d'une démarche pour le réemploi et l'écologie. Le conseil donne son accord.

Atelier pratique boîte à semer :

Mme le Maire présente les ateliers destinés à élaborer ses propres boules de graines afin de les disperser dans la nature ou la ville, pour soutenir les insectes pollinisateurs et favoriser la biodiversité.

Jeu CIRCINO :

Mme le Maire indique au conseil avoir été contacté par les créateurs d'un jeu de société appelé CIRCINO qui met en avant les communes d'un département. Ils souhaitent mettre en avant la Commune de Vénérand dans l'édition consacrée à la Charente-Maritime. Le conseil donne son accord pour la signature de la convention.

Soirée heure civique :

Mme le Maire informe le conseil que la soirée réunissant et récompensant les volontaires de l'Heure Civique aura lieu le 14 juin 2024 à 18h30.

Nettoyage de la fontaine de la Roche :

Suite à l'annulation du chantier de bénévolat pour le nettoyage des bassins en raison du niveau d'eau très élevé, Mme le Maire indique qu'une date sera reprogrammée dès que le site sera asséché.

Commande de panneaux de circulation :

Mme le Maire fait le point sur la commande de panneaux directionnels destinés à remplacer ceux abimés ou manquants. M. Jérôme DURAND apporte des précisions sur la signalisation nécessaire dans le cadre de la mise en sens unique du chemin du vallon.

Fête(s) des voisins :

Mme Véronique FICHEL, 3^{ème} adjointe, présente le programme de la Fête des Voisins dans les différents quartiers et communique le calendrier :

- le 31 mai : Chez Jaguenaud / le 1^{er} juin : quartier du Fief / le 2 juin : Le Gros Bonnet / le 8 juin Chez Labarre et sur le Terrain de Foot / le 14 juin : Chez Lorin et le 22 juin : quartier Terre de soie.

Fête de la Saint-Jean :

Mme Véronique FICHEL interroge le conseil sur la tenue de la Fête de la Saint Jean le samedi 29 juin 2024 et de la forme qu'elle pourrait prendre : marche, apéritif, pique-nique....?

Démonstration enrobeur-projeteur :

Mme Véronique FICHEL et Stéphane CAILLAULT expliquent avoir assisté à une démonstration d'un enrobeur-projeteur proposée par le Syndicat de la Voirie. Le tarif journalier de la machine est de 2250€/jour. Le Syndicat ne peut pas indiquer la surface réalisable à la journée car cela dépend de l'état de la route.

La séance est levée.

Le Maire,
Françoise LIBOUREL

Le secrétaire,
Jacques MELLOUL



